

Nombre de membres
- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 13

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 Aout 2023**

L'An Deux Mil Vingt-trois, le sept du mois d'août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, Mme VILLEMONT Ana Christina, Mme MANGEANT Rachel, M. DUPRAT Henri, M. DUNCAN Patrick, Mme BAUBRY Françoise, Mme FERRAND Gaele, Mme VILLEROY Marine, M. FAYARD Jean-Claude, Mme BARBEAU Marlyse, M. BOSDEVEIX David.

Étaient représentés : M. BOISSEAU Frédéric a donné procuration à Mme VILLEMONT Ana Christina
M SALOMON Xavier a donné procuration à M. DUPRAT Henri

Était Absents : M RICHARD Olivier, Mme TSIRTSIKOLOU Ludivine

Secrétaire de Séance : Mme MANGEANT Rachel

Date de convocation : 29 juillet 2023

Ordre du Jour : Approbations locations de salles municipales, approbation devis, questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 18h01.

Arrivée de Mme FERRAND à 18h08.

1) APPROBATION LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal

Vu les demandes ci-dessous :

Dates	Tiers	Motif	Montant location
Du 25 au 28 Aout 2023	Mme VINSONNEAU Maëva	Anniversaire (petite salle)	120€
Du 1 ^{er} au 4 Septembre 2023	Mme GILLARD Gaele	Anniversaire (petite salle)	60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la mise à disposition de la salle polyvalente pour les demandes ci-dessous :

Dates	Tiers	Motif	Montant location
Du 25 au 28 Aout 2023	Mme VINSONNEAU Maëva	Anniversaire (petite salle)	120€
Du 1 ^{er} au 4 Septembre 2023	Mme GILLARD Gaele	Anniversaire (petite salle)	60€

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

2) APPROBATION DEVIS

Le Conseil Municipal

1. Mme Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis pour les différents travaux de plomberie sur la commune. Un de 129,10 TTC de Bricomarché et un de 103.95€ de Brico Dépôt.

Mme le maire demande d'arrondir l'autorisation d'achat à 150 € afin d'ajuster selon les besoins Il y a lieu de se prononcer sur ces 2 devis sachant que Brico Dépôt est beaucoup plus loin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** la dépense d'achat d'un montant de 150€ TTC pour l'achat de fournitures diverses dont de la plomberie.
 - **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.
2. Mme Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une facture de 99,40€ pour l'achat d'huile 2 temps chez Esprit motoculture (acheter en même temps que les fils de débroussailleuse)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** la facture d'Esprit motoculture d'un montant de 99,40€ TTC.
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses :

- **Transfert de l'agence postale :** Mme le Maire présente au conseil le projet de transfert de l'agence postale à l'accueil de la mairie. Mme DOUTEAU de la poste s'est rendue mercredi dernier à la mairie afin de visualiser les locaux. Compte tenu du fait que c'est le même agent qui gère l'agence postale et l'accueil avec une plus grande amplitude horaire mais une fermeture le samedi matin, elle préconise de n'avoir qu'une banque d'accueil afin de réduire les incivilités ; aujourd'hui les agences sont en open-space. Si la poste après transfert à la mairie doit être fermée le samedi, un recrutement n'est pas nécessaire.
La poste mettra à notre disposition : un pôle numérique, une nouvelle enseigne, le présentoir
Les travaux à la charge de la commune sont les modifications de cloisons, électriques, le sol, le plafond et le relamping. Mme VILLEMONT propose de mettre une porte sécurisée. Il faut prévoir un accès PMR avec peut-être un sas. Le conseil est d'accord pour lancer les demandes de devis. L'ouverture est prévue courant avril. La poste actuelle pourrait être réaménagée en logement (revoir l'isolation).
- **Lotissement de l'île d'albe :** Mme le Maire annonce au conseil que suite à leur refus d'accorder le permis d'aménager à la société AMORI CONSEIL, celle-ci a revu ses plans pour coller au plus près avec les OAP, mais la problématique de l'entrée et sortie sur la D911 reste inchangée ainsi que la sortie sur la rue Sainte Galerie qui est étroite et ne permet pas le croisement. Elle demande au conseil de se prononcer.
Le conseil municipal à 10 voix « Contre » (Mme FERRAND, M SALOMON, Mme BAUBRY, Mme MANGEANT, Mme VILLEROY, M DUPRAT, M BOSDEVEIX, Mme VILLEMONT, M BOISSEAU, M FAYARD, 0 voix « POUR » et 3 abstentions (M DUNCAN, Mme BARBEAU, Mme LEROUGE) ne souhaite pas accorder un permis d'aménager sur ce terrain.
- **Signalisation :** le panneau d'entrée d'agglomération a été endommagé rue de la Maison Brûlée, il sera remplacé après les moissons ; le devis est demandé. M FAYARD demande que son positionnement soit revu.
- **Agents :** Le conseil décide de renouveler le contrat d'un agent d'entretien.
- **Aménagement commune :** Notre sculpteur local M RIGUTTO nous propose des statues en pierre à disposer sur le chemin vélo allant jusqu'à Tonnay Charente et une à mettre sur le parterre de la place face à la mairie.
7 conseillers sont « POUR » (Mme MANGEANT, M SALOMON, Mme VILLEROY, M DUPRAT, M BOSDEVEIX, Mme BARBEAU, Mme LEROUGE), 2 sont « CONTRE » (Mme VILLEMONT, M DUNCAN) et 4 s'abstiennent (M BOISSEAU, M FAYARD, Mme FERRAND, Mme BAUBRY).
- **Plantation haies :** M DUNCAN nous fait un retour sur le projet de plantation de haies. Un administré s'occupe de la préparation du terrain et l'année suivante de l'arrosage avec un agent. Il faut former deux personnes, un élu et un agent courant novembre. La formation se

fera sur Muron avec d'autres collectivités, il faut une salle permettant d'accueillir 25 personnes. L'élu volontaire devra se faire connaître au prochain conseil.

- **Enfance jeunesse** : Mme VILLEMONT demande de faire un point concernant le pôle enfance jeunesse, une réunion aura lieu à la rentrée. Elle souhaite un rapport des camps et propose de réduire les heures du personnel du pôle école qu'elle trouve trop important (en supprimant peut être un camp) et ce dans le but d'avoir un agent technique en plus. M BOSDEVEIX et M FAYARD disent que le directeur du centre ne doit pas aller sur les lieux de camps, Mme VILLEROY leur répond que cela fait partie de son travail. Mme Le Maire dit que son rôle consiste aussi à faire les relances d'impayés de cantine ou CLSH, à gérer au mieux les plannings des animateurs, et qu'il lui fait un rapport détaillé tous les 15 jours sur les différents points inhérents au CLSH. M BOSDEVEIX dit qu'un agent a demandé à passer de 27 à 35 h, Mme le maire lui répond que cette personne est passée à 30 h mais que lors de l'entretien annuel la question lui a été posée et qu'elle ne souhaite plus passer à 35 h.
- **Eclairage** : nous avons un problème de lampadaires qui ne s'allument pas à la bonne heure, il faut vérifier auprès du SDEER. M FAYARD a reçu une proposition du SDEER pour le remplacement des lampadaires du champ de foire et l'installation de lampadaires autour de la salle polyvalente. Le projet sera étudié à la prochaine commission voirie le 9 septembre.
- Mme le maire rappelle qu'elle a demandé 3 devis pour la réfection du pluvial devant le petit creux muronnais mais qu'à ce jour elle n'a reçu qu'un devis de la part de la société Longueppé et qu'elle est toujours en attente des devis du SDV17 et de Eurovia (soubise). La commission voirie se rendra sur place suite à la demande de conseillers.
- **Projet « Boîte à livre »** : M DUNCAN demande ce qu'il en est de la boîte à livres proposée par le conseil des jeunes, Mme VILLEMONT ne souhaitant plus se charger du conseil des jeunes, et des jeunes élus ayant manifesté leur intérêt pour continuer, si aucun élu ne se propose, Mme le maire le reprendra en septembre. Mme MANGEANT propose que les enfants du conseil des jeunes soient accompagnés d'un agent un mercredi ou pendant les vacances de toussaint afin de fabriquer cette boîte à livres.
- Le repas du 11 novembre a été voté à l'unanimité avec le maintien des colis.
- La Commission voirie aura lieu le 9 septembre et la commission projet d'école le 14 septembre.
- Clôture de la séance à 19h50.

Délibération		Nomenclature	
N°	Objet	N°	Thème
59/2023	Approbation locations de salles municipales	3-3	Domaine et patrimoine Locations
60/2023	Approbation de devis	7-10	Finances locales Divers

Nom	Signature	Nom	Signature
Angélique LEROUGE		Rachel MANGEANT	